

01/11

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2024****Présents :**

Nathan ARSAC, Cloé ARTAUT, Bazile BEURLET, Sarah BONVALET-YOUNES, Céline BUON, Raphaël CHARPENTIER, Jean-Philippe COINTET, Florence DANTON, Lisa FITOUSSI, Cécile LAVIER, Yanis TABYAOUI THIBERT.

Absents ou excusés :

Cyril BENOIT, Mario DEL PERO (procuration à Jean-Philippe COINTET), Axelle DEQUATRE, Alexis GOIN, Arthur LANIER, Pierre-Louis PERIN, Julie SAADA.

Assistaient à la séance :

Karine AURÉLIA	Directrice déléguée à l'égalité des chances
Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la DFR
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Jeanne LAZARUS	Doyenne du Collège universitaire
Marie RASSAT	Directrice exécutive du Collège universitaire
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant
Dina WAKED	Présidente du Conseil de l'Institut

*

* *

I. Reconnaissance des associations étudiantes	3
II. Validation des conventions annuelles 2023-2024 des associations permanentes	3
III. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 6 novembre et du 4 décembre 2023	3
IV. Point d'actualité	3
V. Point d'étape relatif au dispositif des Conventions d'Éducation Prioritaire (CEP)	5
VI. Présentation du Collège universitaire	12
VII. Échange d'informations sur des questions diverses	18

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

La séance est ouverte à 8 heures 39 par Cloé ARTAUT en présentiel et distanciel.

Cloé ARTAUT

Bonjour à toutes et à tous, ravie de vous retrouver pour ce Conseil. Très belle année 2024, et meilleurs vœux. J'espère que vous avez passé de bonnes vacances, et que la rentrée n'est pas trop rude. Avant de commencer, nous souhaitons la bienvenue, de vive voix cette fois, à Lisa FITOUSSI, qui a rejoint ce Conseil. Est-ce que vous voulez vous présenter en quelques mots pour commencer ?

Lisa FITOUSSI

Bonjour à tous. Donc, merci beaucoup de m'accueillir au sein de ce Conseil. Je suis ravie d'être là. Je suis Lisa FITOUSSI, professeure affiliée depuis septembre 2022, et en tout cas enseignante vacataire depuis 2014 à l'École de droit, en droit des contrats et en droit de la responsabilité civile et régime général des obligations, et depuis l'année dernière avec un projet de recherche en clinique sur la finance verte. Donc, je suis assez impliquée au sein de Sciences Po, et j'ai une affection toute particulière pour cette institution. Voilà. Un grand merci de m'accueillir.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Alors, pour commencer, avant l'ordre du jour prévu, un point d'information relatif à l'Assemblée étudiante de la Conférence des grandes écoles, par Pierre CATALAN.

Pierre CATALAN

Effectivement, la Conférence des grandes écoles a mis en place il y a déjà plusieurs années des bureaux nationaux pour les écoles de management par exemple et écoles de commerce, mais n'avait pas prévu particulièrement d'instance pour ce qui s'appelle le troisième collège — dont font partie les IEP. Donc, ils mettent en place une assemblée dont l'objectif est de coconstruire des propositions avec la Conférence des grandes écoles, qui est composée d'étudiants des sciences politiques. Nous avons un nombre de sièges au prorata des étudiants que nous représentons, donc Sciences Po Paris a six sièges. Après avoir lancé un appel à candidatures à l'ensemble des associations représentatives des étudiants disposant d'un siège aux instances, nous avons donc six représentants issus des trois organisations qui ont répondu à cet appel à candidatures, donc NOVA, l'UNEF et l'Union étudiante - Alternative Étudiante Rémoise. Les étudiants qui nous représenteront pour 18 mois à partir de ce semestre et donc jusqu'à septembre 2025, sont Loris MAZET, Jean COTTE, Alice COHEN-MORZADEC, Lise DUPUIS, Louise WAGENER et Mathilde PASERO. Les élus étudiants à cette instance nous tiendront au courant de la composition du Bureau de l'Assemblée, de ses échanges et des sujets abordés, qui en tout cas pour nous a quand même vocation aussi à travailler avec la direction de la vie étudiante sur des sujets quotidiens ou sur la façon dont nous, on peut coconstruire des applications quotidiennes de ce dont ils discutent à la Conférence des grandes écoles.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Donc, pour la reconnaissance des associations étudiantes, je laisse la parole à Baptiste VIVIEN.

I. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Baptiste VIVIEN

Merci, Madame la Présidente. Bonne année à tous les membres du Conseil. Donc, pour cette reprise, trois associations ont souhaité obtenir le renouvellement de leur statut, qui avait pris fin cet été, mais pour lequel elles n'étaient pas encore complètement à jour. Vous avez trois associations, les trois sont détaillées dans le document qui vous a été transmis, si vous avez des questions, bien entendu, je suis à votre disposition.

Cloé ARTAUT

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non, dans ce cas je vous propose que nous passions au vote. Donc, qui est pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Donc, c'est adopté à l'unanimité. Sur la validation des conventions annuelles 2023-2024 ?

Le Conseil accorde la reconnaissance aux associations à l'unanimité.

II. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2023-2024 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES

Baptiste VIVIEN

Merci. Cette fois-ci, nous avons huit associations permanentes, pour lesquelles sont présentés les éléments de leurs conventions annuelles, avec leurs dotations. Tous les éléments sont inscrits dans le document, s'il y avait des différences de dotations liées à l'année dernière, elles sont inscrites. Je crois que pour l'essentiel, il s'agit des mêmes dotations, voire peut-être un peu revalorisées. Ainsi, après votre validation, nous atteindrons, je crois, 32 associations en convention sur 36 attendues cette année.

Cloé ARTAUT

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Non, dans ce cas, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil valide les conventions annuelles à l'unanimité.

III. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 6 NOVEMBRE ET DU 4 DÉCEMBRE 2023

Cloé ARTAUT

Pour l'adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 6 novembre et du 4 décembre 2023, est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? J'en profite d'ailleurs pour remercier les personnes qui rédigent les procès-verbaux, et pour leur souhaiter également une bonne année. Pas de questions ? Très bien, dans ce cas qui est pour l'adoption ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, c'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil adopte les procès-verbaux à l'unanimité.

IV. POINT D'ACTUALITÉ

Cloé ARTAUT

Nous avons prévu, en accord avec Raphaël, un point d'actualité sur la situation actuelle à Sciences Po concernant Mathias VICHERAT. Donc, je vais laisser Raphaël CHARPENTIER, qui est en ligne, faire un point sur l'actualité.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup, Cloé. Bonjour à toutes et à tous, et puis bonne année également à toutes et à tous. Et bienvenue à Lisa FITOUSSI, qui avait déjà assisté en visio au précédent Conseil, et que j'ai eu l'occasion de voir, qui assiste à son premier Conseil en chair et en os.

Pour reprendre, alors, plus qu'un point sur la situation, qui n'est pas forcément l'idée de recommencer un débat comme nous avons pu l'avoir en CVEF, c'était plutôt pour vous tenir au courant de cette commission qui a été instituée par un vote à la fois du Conseil de l'Institut et du Conseil d'administration de la FNSP, et qui regroupe les membres des bureaux du CA, du CI, du CVEF, donc Cloé et moi, et le président du Conseil scientifique. Et c'est ce groupe qui a vocation à étudier les modalités de la fin de période de retrait de Mathias VICHERAT. Cette période de retrait, je vous le rappelle, court jusqu'au 29 janvier au moins, et est potentiellement, sur demande du directeur, prolongeable. Nous avons eu une première réunion de cette commission la semaine dernière, il y en aura une autre la semaine prochaine. Cette première réunion n'avait pas vocation à être conclusive, et ça tombe bien parce qu'elle ne l'a pas été — donc, au moins, de ce point de vue-là, nous n'avons pas été déçus. Mais cette première réunion avait surtout vocation à nous permettre de nous retrouver, de reprendre un peu les points de vue et éventuellement les évolutions des points de vue de chacune et chacun, et cela a permis de constater qu'il n'y avait pas eu d'évolution majeure des points de vue des uns et des autres pendant la période de congés, mais de fait, chacun est convenu qu'il n'y avait pas eu de nouveaux éléments depuis qui permettaient de faire évoluer potentiellement les positions des uns et des autres. Nous avons décidé de la manière dont l'avis de la Commission de déontologie, qui a été saisi, va être remis, l'avis va être rendu public d'ici peu de temps — il me semble que c'est dans la journée d'aujourd'hui que cet avis sera rendu, donc il sera utile à ce moment-là de le savoir. Une autre communication sera faite, également notamment en interne au sein de Sciences Po, mais qui mentionnera uniquement que cette commission inter-conseils s'est réunie et qu'elle a discuté des modalités — ce qui est le cas. Et en gros, notre principale conclusion a été de nous revoir la semaine prochaine, à la fin, finalement, de cette première période du 29 janvier, il a été demandé également à Mathias VICHERAT de dire quelles étaient ses intentions, s'il souhaitait ou non continuer ou prolonger sa période de retrait, et à ce moment-là, il sera fin janvier question pour cette commission d'examiner les suites à donner. Et en fonction de la décision qui sera prise, eh bien, soit la période de retrait sera un peu prolongée ou non, soit Mathias VICHERAT reviendra, soit Mathias VICHERAT prendra une autre décision qui lui appartient. Mais pour l'instant, aucun scénario n'est fermé, et de toute façon notre but, le but de cette commission n'est pas de prendre une décision à la place de Mathias VICHERAT ou de la direction, mais bien d'examiner dans quelles conditions la fin de la période de retrait peut se faire.

Donc, voilà pour le point. Est-ce qu'il y a des questions ? Peut-être, Cloé, des compléments de ta part ?

Cloé ARTAUT

Non, je pense que c'était assez clair, donc on peut simplement prendre les diverses questions et remarques.

Cécile LAVIER

Bonjour. Bonne année à tous et toutes, pour commencer. Non, peut-être une question sur les modalités de communication à l'ensemble des communautés de cette commission vis-à-vis des décisions qu'elle va prendre — enfin, je pense que c'est un sujet qui n'est pas consensuel, en fait, et qui mérite qu'au-delà de cette commission, en fait, on soit informé des décisions qui vont y être prises. Et je ne parle pas de simplement nous, les élus, mais en fait les étudiants, les étudiantes, les salariés, les salariées, les enseignants, les enseignantes, qui méritent en fait d'être partie prenante de cette conversation.

Raphaël CHARPENTIER

Je partage tout à fait, je crois que c'est une attention que nous avons d'ailleurs avec Cloé et que nous avons collectivement, en tout cas pour la plupart des membres de la commission qui a été instituée par le vote du CI et du CA, partagée, qui est une transparence la plus grande possible sur la manière dont les échanges se passent. C'est pour ça, d'abord, que justement nous en rendons compte ici devant vous. Après, pour être tout à fait franc, il n'y a pas de conclusions particulières qui ont été prises lors de la réunion de la semaine dernière, donc je serais bien en peine d'en dire beaucoup plus, et les points de vue des uns et des autres se sont déjà exprimés, et comme je le disais n'ont pas évolué. Ensuite, les modalités

de transparence, là pour le coup l'avis de la commission déontologique sera rendu public justement, et donc accessible à toutes et à tous. Il y aura aussi, au moment où la commission sera saisie d'une demande de Mathias VICHERAT dans un sens, dans l'autre, quel qu'il soit, et que la commission rendra un avis, une diffusion qui sera large et à toutes les étudiantes et tous les étudiants, et auxquels il appartiendra ensuite de réagir, chacune et chacun.

Cloé ARTAUT

C'était une demande de la commission, et la présidente de la FNSP a bien réaffirmé qu'elle souhaitait aussi être transparente, et c'est elle qui a la main sur la communication. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques sur ce point ? Non, dans ce cas — alors, le premier point thématique à l'ordre du jour était le point d'étape relatif au dispositif des conventions d'éducation prioritaire.

V. POINT D'ÉTAPE RELATIF AU DISPOSITIF DES CONVENTIONS D'ÉDUCATION PRIORITAIRE (CEP)

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Si vous le permettez, Madame la Présidente, le temps que madame AURÉLIA s'installe, je voulais d'abord vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, et vous présenter en quelques mots l'objet de ce qui va suivre, puisque vous avez reçu une note assez exhaustive — on espère que vous avez pu la parcourir. Donc, la présentation sera synthétique, l'idée est de faire un bilan, comme on s'était engagé à le faire, puisque nous avons engagé, comme vous le savez, depuis trois ans maintenant un élargissement de la politique d'égalité des chances qui passe notamment — enfin, disons, une refondation de la politique d'égalité des chances plus exactement, qui passe à la fois par un élargissement du nombre de partenaires, puisque nous avons à ce jour 198 lycées partenaires, versus 106 en 2021, et qui passe également par la réforme des admissions qui a été mise en place en 2021 pour l'ensemble des étudiants pour l'accès en première année, et qui a concerné aussi les lycées conventionnés, avec la fin d'un procès en illégitimité puisque dorénavant, tous les étudiants qui rentrent à Sciences Po en première année suivent la même procédure d'admission. Donc, cela a été un élément très important dans la refondation de la politique d'égalité des chances. Et, voilà, nous sommes prêts pour une présentation. Je vous remercie.

Karine AURÉLIA

Merci beaucoup. Au nom du pôle égalité des chances, je vous présente tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Je vous remercie de m'accueillir ce matin pour vous présenter ce point d'étape sur le dispositif des conventions éducation prioritaire. Comme vous le soulignait Myriam DUBOIS-MONKACHI, vous avez reçu une note détaillée, mais je tenterai de manière synthétique de vous rappeler les étapes importantes du dispositif, de vous présenter la nouvelle cartographie des partenaires de vous montrer le renforcement des interactions avec Sciences Po dans le cadre de cette refonte, et de tirer enfin les premiers enseignements de cette réforme.

Pour renforcer l'impact social et territorial du dispositif, premièrement, la réforme de la procédure d'admission de première année a mis fin à la délégation de l'admissibilité aux lycées partenaires. Les candidats issus de la voie CEP passent les mêmes épreuves que tous les candidats, mais leurs profils sont évalués séparément des autres, et la candidature sur Parcoursup est plus équitable. Ce changement a permis, comme le soulignait Myriam, d'éviter ces procès en illégitimité qui pouvaient exister. Deuxièmement, nous avons augmenté le nombre de lycées partenaires, et avons étendu notre réseau de lycées conventionnés aux zones périurbaines, rurales et aux territoires d'outre-mer, par le biais de deux appels à manifestations d'intérêt qui ont été lancés en 2021 et 2022 — nous avons à cette occasion fait un point d'étape. Nous sommes passés de 106 lycées en 2020 à 198 aujourd'hui, afin de toujours attirer des candidats talentueux sur l'ensemble des territoires et augmenter la part d'étudiants issus des lycées conventionnés. Nous étions en moyenne environ à 160 étudiants admis par la voie CEP, nous sommes à plus de 200 à la rentrée 2023. Au-delà de cette extension, de nouveaux critères de sélection ont été adoptés en mai 2021 et modifiés en 2022. Ce sont des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs. Ils ont permis de renforcer l'impact territorial de notre politique d'égalité des chances. Alors, nous avons ciblé des établissements des quartiers politiques de la ville, mais également du rural éloigné. Les conditions

pour devenir un lycée partenaire portent sur la composition sociale de l'établissement, la qualité du projet pédagogique de l'atelier premier campus que les élèves suivent en première et en terminale, et la capacité à constituer un atelier composé d'au moins 50 % de boursiers de l'enseignement secondaire. Dans le cadre des deux campagnes d'appel à manifestation d'intérêt, le Conseil de l'Institut a retenu 63 lycées en 2021 et 32 lycées en 2022. Enfin, les académies sont désormais associées ; elles sont parties prenantes des conventions tripartites. Ce qui permet de fluidifier les relations avec les lycées en matière d'information et d'affectation des ressources pour les ateliers premier campus.

Au niveau de la cartographie des lycées partenaires, vous voyez sur la carte à l'écran une répartition territoriale élargie, qui tient compte de la diversité des territoires. Ainsi, la part des territoires ruraux s'est renforcée. Le dispositif CEP avant la réforme comptait une surreprésentation francilienne, il est aujourd'hui plus étendu et accueille des lycées partenaires dans dix nouvelles académies métropolitaines, ainsi que deux académies ultramarines. Toutes les régions académiques sont représentées aujourd'hui, sauf la Bretagne. Nous espérons, dans le cadre d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt, accueillir des lycéens bretons. Le nombre de lycées situés à proximité des campus en région a doublé, passant de 25 à 54 sur la période. Les lycées situés sur les territoires ruraux représentent 29 % des lycées, versus 21 % avant l'extension du dispositif. Le maillage territorial se double d'une diversification du type d'établissement qui est accueilli au sein du dispositif, avec 54 % de lycées polyvalents, versus 47 % avant 2021. Et nous avons 46 % de lycées généraux et technologiques. Alors que les règles d'entrée et de sortie du dispositif n'avaient pas été clairement formalisées lors du lancement du dispositif en 2001, de nouvelles modalités ont été établies. Tous les lycées de l'ancien dispositif ont dû s'assurer de leur éligibilité au nouveau dispositif : en 2021, ils ont été soumis à une période transitoire de trois ans. À date, 18 lycées devront quitter le dispositif en 2024, mais la sortie effective se fera en 2025, parce que nous souhaitons que les élèves engagés dans les ateliers premier campus en classe de première puissent bénéficier de la procédure CEP en 2025. Par conséquent, ils

pourront candidater par la voie CEP en 2025. Nous allons soumettre un projet d'ajustement des critères de sélection des lycées dans les départements et régions d'outre-mer au vote du Conseil de l'Institut la semaine prochaine, puisque les DROM représentent plus de 15 % des lycées conventionnés. Nous nous appuyons sur la nomenclature établie par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), qui utilise des critères hexagonaux qui ne sont pas toujours adaptés. En l'occurrence, certains lycées ultramarins sont classés dans cette nomenclature en zone urbaine, alors qu'ils ont des bassins de recrutement qui recouvrent largement des zones rurales et périphériques, et ont des conditions d'accès au centre urbain souvent difficiles. Aussi, nous allons proposer la semaine prochaine un ajustement de ces critères vraiment spécifique pour les lycées ultramarins. Un nouvel appel à candidatures sera lancé en janvier pour atteindre 200 places à la rentrée 2024-2025, puisque 18 lycées quittent le dispositif — nous avons aujourd'hui 198 lycées partenaires — ce qui laisse 20 places pour des établissements qui comptent parmi la cible souhaitée par Sciences Po, à savoir des lycées proches de nos campus en région. Et surtout, nous allons mettre l'accent également sur des lycées ruraux.

Nous allons également lancé en janvier un dispositif expérimental avec l'association Une voie pour tous afin d'accompagner des élèves de la voie professionnelle à se préparer à un cursus d'études supérieures, mais plus spécifiquement également à s'inscrire dans une démarche de candidature à Sciences Po. Ainsi, les élèves de seconde professionnelle pourront bénéficier d'un programme de renforcement avec une structure associative qui est reconnue, et rejoindre les ateliers premier campus en classe de première. Ce programme expérimental sera déployé dans trois lycées. Nous avons choisi un lycée urbain, le Lycée Maryse-Condé à Sarcelles, un lycée rural, le Lycée de l'Authie à Doullens, dans l'académie d'Amiens, et également un lycée ultramarin, le Lycée Hyacinthe Bastaraud, à Marie-Galante, dans l'académie de Guadeloupe,

Sciences Po a renforcé son accompagnement des lycées partenaires à plusieurs niveaux. Les équipes pédagogiques bénéficient d'un soutien rapproché pour la conduite des ateliers premier campus — toujours dans l'objectif de stimuler l'ambition des élèves pour intégrer un cursus d'études supérieures, mais aussi de les aider à une démarche de candidature à Sciences Po. Les enseignants conservent une grande liberté pédagogique dans l'élaboration du parcours d'accompagnement, centré sur les compétences transversales, qui sont nécessaires pour réussir dans l'enseignement supérieur, et orienté également vers le dépassement de ces phénomènes d'autocensure qui sont très présents. Le pôle égalité des chances, avec le soutien du Collège universitaire, accompagne les lycéens en proposant des visites

d'immersion, qui leur permettent de mieux comprendre l'offre de formation de Sciences Po et d'échanger avec des étudiants qui sont en scolarité. Nous organisons également des séances dédiées dans les lycées, en présentiel et par Zoom, et toujours avec le concours d'étudiants ambassadeurs. Le pôle égalité des chances, met également chaque année à disposition des enseignants le guide de l'atelier premier campus (annexé à la note que nous vous avons envoyée), qui propose des exemples de séquences pédagogiques et de déroulés des deux années préparatoires suivies par les élèves. Le séminaire annuel de l'égalité des chances est également un rendez-vous très structurant, qui réunit tous les acteurs de l'égalité des chances — nous organisons un séminaire demain, toute la journée, nous allons recevoir les enseignants des lycées partenaires, les équipes de direction, les référents académiques, avec une matinée consacrée à l'actualité et une après-midi consacrée à des ateliers thématiques. C'est la valeur ajoutée de Sciences Po. Demain, au programme, nous avons convié tous les collègues et les directeurs de campus sur un atelier pour mieux connaître l'identité des sept campus — c'est important pour les enseignants d'avoir la meilleure connaissance des campus de Sciences Po — et un atelier également orienté autour des nouvelles pédagogies autour des arts, donc le lien entre arts et SHS, atelier qui sera animé par notre collègue Esther ROGAN. Nous en profiterons pour proposer aux enseignants une plateforme, qui s'appelle ERSILIA, qui a été conçue par la Fabrique du Regard, pôle pédagogique du BAL. C'est une plateforme qui permettra aux enseignants de mieux accompagner leurs élèves pour l'éducation aux images.

Par ailleurs, de nouveaux programmes et projets impliquent des partenaires internes et externes, qu'il s'agisse de conférences — nous avons proposé à tous les lycéens en septembre dernier une conférence sur l'intelligence artificielle, qui était retransmise au Collège de France. Nous organisons également des conférences avec le soutien du Cercle des économistes, des ateliers d'éducation aux images avec le concours de la Maison des Arts et de la Création. Nous allons également déployer un projet en lien avec TIERED et proposer des mini-débats contradictoires sur des thématiques environnementales ou sur des thématiques numériques. Et nous préparons un grand événement en février prochain, qui va associer les dix IEP de France : 160 élèves de terminale, tous boursiers de l'enseignement secondaire, inscrits dans les programmes de démocratisation des 10 IEP et issus de tous les territoires métropolitains et ultramarins, seront réunis à Paris. C'est la première édition. Ils vont présenter leurs trajectoires individuelles en 180 secondes, et ils vont également travailler en groupes autour des valeurs d'une République idéale, avec une restitution finale de leurs travaux au Sénat.

Je termine avec les premiers enseignements de la réforme. Si les premiers enseignements de la réforme restent encore à confirmer sur le long terme, car nous n'avons pas encore atteint la période de plein régime (les 198 lycées bénéficieront pleinement de la procédure en 2024), des tendances encourageantes se dégagent, avec certains indicateurs qui sont en progression, comme le taux d'admission des mentions très bien. En effet, nous avons 80 % des étudiants admis par la voie CEP qui ont obtenu une mention très bien en 2021 ; ce taux s'est stabilisé à 71 % en 2023. Au niveau des résultats scolaires, on note aussi une baisse de l'écart à la moyenne entre les élèves de la voie générale et ceux issus de la voie CEP de près d'un demi-point entre 2020 et 2022 sur les semestres d'automne. Et le taux de validation des cours fondamentaux a augmenté pour les étudiants de la voie CEP : 1 point en économie, 2 points en histoire, sauf en droit. Le déploiement de l'Observatoire de la réussite étudiante en ligne nous permettra de suivre ces indicateurs post-réforme. L'ouverture sociale devrait se renforcer à partir de 2024. Le taux de boursiers des élèves issus de la voie CEP reste malgré tout 2,47 fois plus élevé que la voie générale. Le déploiement complet de la réforme du dispositif et le renforcement des critères sociaux des nouveaux lycées partenaires devraient se traduire par une augmentation des taux de boursiers du scolaire et rétablir une plus grande prévalence des étudiants CEP sur la population boursière. Enfin, nous avons pu observer une affectation plus importante sur les campus en région des candidats admis par la voie CEP : deux tiers des étudiants issus de la voie CEP sont en scolarité à Paris et à Reims, un tiers sur les autres campus. Alors que le campus de Paris accueillait près de 80 % des étudiants CEP, les campus ont vu leur effectif augmenter dans l'ensemble des programmes, en français et en anglais — un grand travail sur la mobilité géographique est réalisé dans les lycées, elle est de moins en moins un blocage, mais nécessaire, et cela nécessite un accompagnement auprès des familles. Enfin l'équipe du pôle égalité des chances assure le suivi de ces scolarités en lien très étroit avec les équipes pédagogiques des campus : les étudiants admis par la voie CEP bénéficient d'un accompagnement renforcé par l'équipe du pôle égalité des chances, avec plusieurs programmes, que vous connaissez — le programme Booster, le programme de tutorat qui est proposé tout au long du premier semestre, le passeport pour l'anglais pour d'améliorer le niveau écrit

et oral des élèves, le programme de mentorat, et également un tutorat qui a été organisé cette année avec le concours de la DRIS.

Voilà, je vous remercie pour votre écoute, et je répondrai avec plaisir à toutes vos questions.

Cloé ARTAUT

Merci pour ce point très clair et très intéressant. On va donc pouvoir passer à la session de questions.

Sarah BONVALET YOUNES

Alors, merci beaucoup pour ce point d'étape, qui est très positif, et on s'en réjouit évidemment — à l'UNEF, on soutient le développement de cette procédure, et l'accompagnement également, qui nous semble très important sur la suite de la scolarité.

J'aimerais axer mon intervention plutôt sur la question des territoires ultramarins, des départements ultramarins et des territoires ruraux, parce que c'est le sujet, et on est très heureux qu'il y ait une ouverture à ces départements-là. La première question qu'on se pose, c'est : est-ce qu'en plus des chiffres concernant les lycées partenaires, on a des chiffres concernant les étudiants, par exemple des territoires ultramarins, qui ont été admis à Sciences Po ? Et est-ce qu'on pourrait imaginer — pas forcément quelque chose d'aussi strict que le quota, mais au moins une observation, de la même manière qu'on le fait par exemple avec la répartition femmes-hommes dans les admissions, la répartition des admissions ? La deuxième question que je me suis posée, c'est celle de l'aide, notamment psychologique, pour les étudiants qui viennent des territoires ultramarins ; on sait que — enfin, les retours qu'on a au niveau de Paris, c'est que c'est très dur en fait pour ces étudiants-là d'arriver en France hexagonale et d'être éloigné de sa famille, de ses amis, la recherche du logement notamment est difficile, notamment pour les étudiants venant de territoires ruraux. Et on s'interrogeait également sur les aides financières qui pourraient être attribuées de la part du CROUS ou de Sciences Po à ces étudiants pour les aider à rentrer pendant les vacances, par exemple dans les territoires ultramarins. Et le troisième point qui nous interroge, c'est la question des débouchés. Donc, bien sûr, déjà, il y a le suivi pendant la scolarité, mais il y a également la question du retour dans les territoires ruraux et dans les territoires ultramarins ; c'est une question qui est très importante, il me semble qu'à Sciences Po on avait fait même un séminaire sur la question, et c'est vrai qu'on ne veut pas que ces réformes en fait amènent à une forme de centralisation des compétences. Et donc, la question qu'on se pose, c'est : comment faire en sorte que ces étudiants-là soient formés pour rentrer ensuite dans leurs territoires d'origine s'ils le souhaitent ? Et est-ce que, par exemple, on pourrait imaginer des formations, des séminaires qui sont axés sur les grands enjeux des territoires ruraux et des territoires ultramarins ? Donc, par exemple, la casse des services publics, ou l'autonomie alimentaire des territoires ultramarins, des séminaires faisant intervenir des agronomes, etc. Et ça, c'est vrai que c'est — enfin, je pense que ce serait quelque chose qui intéresserait beaucoup des étudiants de Sciences Po.

Et ma dernière question, qui est moins en lien avec ça, c'est : est-ce qu'il existe des partenariats qui ont un format un peu plus hybride et qui, sans être CEP, en fait permettent — moi, par exemple, j'en avais bénéficié — à des étudiants de suivre des prépas qui ne vont pas mener à une procédure CEP, mais qui quand même dans les quartiers populaires aident en fait à valoriser les élèves et leur dire qu'ils sont eux aussi capables de passer le concours.

Nathan ARSAC

Bonjour à toutes et à tous. Je vous souhaite déjà une très bonne année, en espérant que tout se passe le mieux pour vous et pour l'Institution. Je voulais faire une prise de parole très rapide, mais simplement pour constater que la communauté étudiante sans doute ne peut que se réjouir du fait que le dispositif CEP s'élargisse, du fait que les critères soient plus justes, et que l'on puisse vraiment retrouver une politique sociale à Sciences Po — c'est quelque chose qui est très réjouissant.

Maintenant, ma seule question, ça va être sur les dispositifs notamment dans le cadre des doubles diplômes nationaux et internationaux. On sait qu'on ne peut pas forcer les politiques sociales des autres établissements, surtout à l'étranger — comment est-ce qu'on fait, nous, en tant que Sciences Po, pour garantir que des étudiants CEP puissent avoir le même choix, le même panel de choix, avec, je ne sais pas, un double diplôme à Hong Kong ou au Canada, pour des années qui coûtent cher ? Est-ce que sont envisagés ou existent déjà des dispositifs qui permettent, pour un nombre d'étudiants donné, que Sciences Po dise « ces étudiants-là, on leur garantit », je ne sais pas, « de ne pas payer cette année dans

l'université partenaire » ? Est-ce qu'il y a des dispositifs de cette manière-là, ou rien encore n'a été envisagé à ce sujet ? Merci beaucoup.

Florence DANTON

Bonjour à tous et à toutes, et bonne année. Deux questions et une demande pour la CFDT. D'abord, merci pour cette présentation très détaillée. Ma première question, c'est concernant un point qui était évoqué à la fin de la note, qui évoquait la systématisation du suivi scolaire via l'Observatoire de la réussite étudiante, y compris jusqu'à l'insertion professionnelle : est-ce que vous pourriez nous en dire davantage, et comment vous l'imaginez ? Est-ce que c'est à travers des indicateurs, à travers un type d'actions particulier ? Et deuxième question, qui porte sur l'aspect RH, il semble que la charge de travail qui pèse sur l'équipe égalité des chances, qui est composée de cinq personnes aujourd'hui, soit déjà actuellement très importante. Or, la note semble montrer que la montée en puissance du dispositif, qui comprend un doublement des lycées partenaires, un élargissement des missions, par exemple avec la prise en charge du dispositif Une voie pour tous, se fera à effectif constant. Alors, la note ne faisant pas état de ce point RH, est-ce que vous pourriez là encore nous en dire un peu plus quant à l'évolution prévue des effectifs des équipes pour accompagner tous ces développements qui paraissent très importants ?

Et j'en profite pour réévoquer une petite demande que nous avons eu l'occasion déjà de souligner à plusieurs reprises à la CFDT, que ce soit en CVEF ou en CI, et qui est qu'à chaque fois qu'on présente un projet ou un point d'étape, il puisse être accompagné systématiquement d'un point RH, car évidemment, c'est un aspect essentiel de la bonne réussite et du bon suivi de tous les projets de notre institution. Merci beaucoup.

Yanis TABYAOUI THIBERT

Merci pour cette présentation. À NOVA, on est très heureux de voir l'élargissement de cette politique d'égalité des chances. Ma première question rejoint celle de Sarah, sur notamment le taux d'abandon des étudiants qui sont passés par la voie CEP : est-ce que vous avez des chiffres, un taux à nous communiquer ? Je pense notamment, et c'est pour ça que je rejoins donc ta question, Sarah, aux étudiants ultramarins : il nous est souvent remonté que les étudiants ultramarins ont plus de difficultés que les autres à poursuivre leur scolarité à Sciences Po, et je sais qu'il y a des abandons, notamment pour la Nouvelle-Calédonie ; donc, est-ce que vous avez des chiffres et aussi des dispositifs spécifiques pour essayer de faire en sorte que ces étudiants ne quittent pas Sciences Po après être passés par cette procédure ? Ensuite, la deuxième question porte sur les 18 établissements que vous avez mentionnés comme sortant du dispositif. Je voulais savoir quels étaient les critères qui mènent exactement à cette sortie du dispositif : est-ce que ce sont les établissements qui considèrent aujourd'hui ne plus remplir les critères en termes de profils sociologiques de leurs élèves, ou est-ce que ce sont plutôt des critères qui sont fixés par vous ? Merci.

Cloé ARTAUT

J'aurai également deux questions, pour NOVA, pour finir. Donc, sur l'ouverture aux élèves issus de la filière professionnelle du baccalauréat, j'ai vu qu'il y avait un accompagnement prévu en amont dans les lycées, mais est-ce qu'il y aura aussi un accompagnement spécifique une fois admis à Sciences Po, comme le tutorat par exemple pour les CEP ? Et ensuite, on sait que parmi les problèmes que rencontrent traditionnellement les élèves issus de la voie CEP à Sciences Po, il y a la question des langues, et il y a la question de l'autocensure. Pour les concours de la haute fonction publique, est-ce qu'il y a des avancées sur ces deux points ? Merci.

Cécile LAVIER

J'avais juste deux questions rapides, j'en profite. Une question d'abord sur les critères, donc vous nous dites que les dossiers des potentiels étudiants issus de la voie CEP sont regardés à part des autres dossiers pour l'admission, j'aimerais bien savoir quels sont les critères... oui, dans ce cas, du coup, quel est le — si on les regarde à part, enfin à part, mais avec les mêmes critères, quel est l'intérêt de les regarder à part ? Du coup, peut-être que c'est ça, la question. Et mon autre question est pour l'ensemble de la direction : j'entends qu'on cherche toujours à — enfin, l'idée de la procédure CEP, c'est bien sûr de faire entrer des étudiants différents à Sciences Po en termes de profil social, mais quels sont les efforts

faits en voie générale pour diversifier le profil des étudiants qu'on recrute par cette voie ? Parce que tous les établissements ne sont pas en CEP, mais tous les étudiants défavorisés de France ne sont pas dans un lycée CEP. Merci.

Cloé ARTAUT

Ça fait déjà beaucoup de questions, donc je propose de vous laisser répondre.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci Sarah, pour votre question sur les territoires ultramarins, qui nous intéressent particulièrement à Sciences Po. Je ne vais pas vous donner de chiffres exacts, mais il y a une surreprésentation des étudiants qui viennent des DROM. Donc, ça, c'est le premier élément : lorsque nous avons effectué la réforme en 2021, nous étions accompagnés par Ariane AZÉMA, qui a tout de suite remarqué quasiment un doublement de la représentativité des étudiants qui viennent des territoires et des régions d'outre-mer. C'est un sujet qui nous intéresse parce que nous avons près de 15 % des établissements conventionnés qui viennent des DROM, et parce qu'effectivement, il y a peut-être une difficulté particulière du fait de l'éloignement, comme c'est le cas pour des étudiants qui viennent du monde entier, d'accompagnement. Donc, nous sommes assez sensibles à cette problématique, et nous ne sommes pas les seuls, puisque les étudiants qui viennent de ces territoires sont accompagnés par les collectivités locales, très fortement — en termes financiers, en termes aussi d'accès au logement. Ce sont des étudiants qui ont un accès au logement, notamment à la Cité internationale universitaire de Paris qui est traité par les collectivités locales, et ça nous facilite beaucoup les choses. Alors, vous avez l'impression qu'il y a beaucoup d'étudiants qui viennent des DROM qui sont en échec, il y en a quelques-uns — il suffit qu'il y en ait un ou deux et que ce soit problématique pour que ça devienne un sujet général, mais ce n'est pas le cas. Nous avons effectivement souhaité, comme pour l'ensemble des étudiants, répartir mieux les étudiants sur les campus en région, précisément pour améliorer la proximité de l'accompagnement. Et le campus de Poitiers, pour ne pas le nommer, qui a aussi ouvert sa carte de formation sur les territoires d'outre-mer, accueille des étudiants qui effectivement — ça fait deux ans qu'il y a des problématiques assez particulières. Ce ne sont pas forcément des étudiants qui viennent de la Nouvelle-Calédonie, je vais en parler après, ce sont des étudiants notamment qui viennent de la Guyane. Et c'est vrai que l'éloignement n'est pas simplement géographique, il est aussi, sur les sujets académiques et pédagogiques. On essaie de les accompagner au mieux, notamment les équipes pédagogiques du Collège universitaire, sur les campus, en l'occurrence sur le campus de Poitiers, mais c'est vrai que ça reste une difficulté que nous essayons d'accompagner au mieux, avec les collectivités, mais aussi avec la Chaire outre-mer — il faut que vous sachiez qu'on essaie de mettre en place une synergie avec la Chaire, qui a été créée il y a trois ans maintenant, et qui va accompagner les équipes du pôle égalité des chances lors des missions qui sont effectuées sur les territoires, pour aller rencontrer les lycées et les lycéens et pour leur donner aussi à voir l'importance que Sciences Po considère pour ces territoires.

Karine AURÉLIA

Et pour compléter ton propos, nous avons également des liens très étroits avec l'association Sciences Ô, l'association des étudiants ultramarins de Sciences Po, qui accompagne vraiment de très près les étudiants issus des territoires ultramarins. Au niveau de la Nouvelle-Calédonie, nous accueillons chaque année des étudiants issus de cette région. Nous leur proposons un module propédeutique dès le mois de janvier, il va commencer dans 10 jours pour les étudiants qui ont été admis. Ces élèves suivent un parcours d'accompagnement de 4 mois, avec notamment des visites des campus, un parcours académique, pour les préparer à la rentrée de septembre. Ce module a été conçu avec des enseignants de Sciences Po, avec le soutien du Collège universitaire, et également avec le soutien financier des provinces de Nouvelle-Calédonie.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Pour terminer sur les DROM, sachez que nous avons un partenariat avec l'Université de la Guadeloupe, avec l'Université de La Réunion, et que nous sommes en train de monter un partenariat avec l'Université de la Guyane, pour permettre aux lycéens qui n'auraient pas été admis à Sciences Po et qui préfèrent rester encore sur les territoires en licence de poursuivre un parcours, un diplôme d'établissement qui s'appelle « ambition » dans ces établissements, qui est à la fois un renforcement de leur cursus en licence,

notamment en droit et en science politique, et qui leur permet ensuite de bénéficier de la convention d'admissibilité — ça ne veut pas dire qu'ils seront admis, mais en tout cas ils ont cette possibilité de poursuivre le lien avec Sciences Po. Sur l'ambition, Nathan, vous avez raison, c'est un vrai sujet, il n'y a pas que les doubles diplômes, il y a aussi la prépa, les classes préparatoires talents, il y a beaucoup de choses qu'on aimerait développer, et faire comprendre aux étudiants que c'est dans leur intérêt d'avoir cette ambition-là, et qu'on trouvera, si besoin, les financements — je parle des doubles diplômes, parce que pour la prépa talents, au contraire il y a un abondement de la bourse, mais ça reste encore compliqué d'accéder à cette prépa, enfin de la part des étudiants en tout cas, de la motivation des étudiants. Pour les doubles diplômes, la politique, vous l'avez décrite, c'est-à-dire qu'on demande aux partenaires de financer, de prendre en charge une partie des droits de scolarité quand cela est possible, et lorsque nous avons des cas exceptionnels — parce qu'il faut le reconnaître aussi, ce n'est pas très souvent que nous avons des profils qui sont acceptés dans des universités en doubles diplômes, des universités comme Columbia ou comme Hong Kong effectivement — nous sommes en mesure avec la direction de la stratégie et du développement d'aller chercher des fonds ad hoc, pour cet accompagnement. Mais il n'y a pas de politique plus globale, c'est vraiment du cas par cas. On l'a eu fait déjà — alors, c'est très rare, mais effectivement quand un étudiant CEP est admis, par exemple à Columbia, ça s'est fait il y a quelques années, on est allé chercher le financement. Vous comprendrez que vu les montants, c'est quand même quelque chose d'assez compliqué à instaurer de manière systématique.

Il y a eu une question sur l'insertion professionnelle — Florence, l'insertion professionnelle, elle sera objectivée par les indicateurs que nous avons aujourd'hui. Vous savez que les étudiants sont sollicités 18 mois après leur diplomation pour répondre à des questions sur l'insertion, et l'idée est effectivement de les intégrer dans l'Observatoire de la réussite étudiante en ligne (OREL), qui sera déployé au printemps. Et sur le point RH, effectivement, on n'a pas tenu compte de la demande, on le fera de manière systématique. Tu as bien dit qu'il y a cinq personnes qui sont dans cette équipe. L'idée aussi est de travailler davantage sur une réorientation des missions, pour que le pôle soit davantage dédié à l'extérieur et être moins sur les sujets d'accompagnement, qui sont en fait des sujets traités directement par les responsables pédagogiques des différentes entités. On va voir ce que ça donne, et comme vous le savez — enfin, comme tu le sais en tout cas, personnellement, nous allons remplacer une collègue qui est là depuis de très, très nombreuses années, qui part à la retraite à la fin du mois, et dans le profil on va essayer aussi de travailler sur un profil avec des compétences qui sont en parfaite adéquation avec le futur projet du pôle, qui est encore une fois d'accompagner davantage les lycées partenaires, qui sont en demande, avec des outils qu'on n'avait pas à l'époque, qui sont notamment les plateformes, et je pense à Whaller, qui est une plateforme de diffusion d'informations, et les équipes de Karine organisent aussi des réunions de rentrée par Zoom, et c'est hyper performant, puisque ça permet aux 198 établissements d'être tous présents sur une durée d'un mois. Donc, voilà, on va avec ces différents éléments essayer de renforcer la capacité de suivi de cette équipe.

Karine AURÉLIA

Vous aviez également, Cécile, une question sur le profil, les critères de sélection. Les candidats issus des lycées conventionnés passent les mêmes épreuves d'admission, sauf que leurs dossiers sont évalués séparément des autres. Une voie d'admission est réservée pour ces élèves. Les dossiers sont évalués par des enseignants qui connaissent les problématiques de ces lycées. Ces enseignants sont formés et apprécient d'être impliqués dans les évaluations de dossiers, puisque nous leur avons retiré la responsabilité de l'admissibilité qui existait dans l'ancien dispositif. Ils ont à cœur d'accompagner leurs élèves dans la démarche de candidature à Sciences Po

Sur les critères de sélection de sortie, vous aviez également question, Yanis. Les 18 lycées ne remplissent plus les critères statistiques. Pour rappel, des critères statistiques et qualitatifs ont été adoptés par le Conseil de l'Institut. Au niveau des critères statistiques, pour qu'un lycée soit éligible il doit compter parmi les 20 % d'établissements au sein d'une académie qui accueillent le plus grand nombre d'élèves issus de milieux défavorisés, ou accueillir plus de 50 % d'élèves issus de REP/REP+, ou pour les lycées situés dans les territoires ruraux accueillir plus de 25 % de boursiers et avoir un IPS inférieur à la moyenne académique ou nationale. Ces 18 établissements ne remplissent plus ces critères. Nous nous sommes rapprochés des académies concernées, qui nous ont transmis des indicateurs actualisés. Certains établissements avaient déjà été prévenus il y a trois ans ; Ils ont bénéficié d'une période

transitoire de trois ans. Et, nous arrivons cette année à la fin de cette période transitoire - nous nous sommes appuyés sur les indicateurs statistiques — ce qui n’existait pas avant, en 2001.

Anne-Solenne DE ROUX

Je vais ajouter un petit mot peut-être pour répondre à la question de Cécile, la diversité sociale, elle ne passe pas que par la voie Convention d’éducation prioritaire. Il y a un chiffre qui permet de le comprendre, c’est le taux de boursiers des candidats qui sont issus de l’enseignement secondaire, et le taux des admis qui sont boursiers, de l’enseignement secondaire. On est passé de 4 à 11 % de boursiers de l’enseignement secondaire parmi les admis de la Voie générale. C’est intéressant parce que cela signifie que les boursiers sont admis par la voie d’éducation prioritaire, mais aussi et de plus en plus par la voie d’accès générale. Ce qui correspondait à l’un des objectifs de la réforme des admissions il y a quelques années. Sur l’excellence des candidats CEP, je pense que c’est important de le souligner, le taux de mention très bien depuis la réforme qui a été mise en place a fortement augmenté : on est quand même passé à plus de 70 % là où c’était moins de 50 % avant la réforme, et là où on a un taux à l’échelle nationale qui se situe entre 12 et 14 %. Et sur la diversité sociale, on vous avait présenté Mastercard aussi il y a quelque temps. Il y a donc des dispositifs qui permettent de favoriser la diversité sociale, et pas un dispositif unique.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Et peut-être un dernier point pour faire le lien avec le sujet qui arrive sur le Collège universitaire, sur la question de l’anglais, c’est un sujet effectivement qui nous intéresse et qui intéresse beaucoup le Collège, parce que ça permet d’avoir accès à des destinations de troisième année dans le monde anglophone, et de renforcer les capacités en anglais qui sont demandées pour le diplôme de Master. Et effectivement, nous remarquons une différence de niveau entre les étudiants qui viennent des établissements CEP et les autres, et nous avons des projets de renforcement des capacités linguistiques en anglais avec le Collège universitaire.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Avant que l’on passe au point suivant, vous avez tous reçu normalement par mail l’avis de la commission de déontologie qui va nous être adressé par Laurence BERTAND DORLÉAC. Je vous propose donc que l’on passe au dernier point à l’ordre du jour, donc la présentation du Collège universitaire, avec la doyenne du Collège, Jeanne LAZARUS.

VI. PRÉSENTATION DU COLLÈGE UNIVERSITAIRE

Jeanne LAZARUS

Merci, Madame la Présidente. L’objectif aujourd’hui n’est pas de vous présenter des changements, puisque les changements ne sont pas du tout actés, mais plutôt de vous parler de la façon dont nous allons travailler dans les mois à venir pour faire une évaluation du Collège universitaire et proposer des évolutions de maquettes. Aujourd’hui, le Collège universitaire, ce sont 7 532 étudiants précisément, en 2023-2024, en comptant les étudiants diplômants sur trois années et les étudiants en échange, puisque vous savez que le Collège universitaire reçoit plus de 2 000 étudiants en échange, qui sont pour la plupart d’entre eux sur le campus de Paris, même si une partie importante est à Reims, ainsi que sur l’ensemble des autres campus. Donc, on a une cohorte de troisièmes années particulièrement importante parce que cette année-là, pour une série de raisons, il y a eu plus d’admis que les années habituelles, donc on a quasiment 2000 étudiants en troisième année. L’objectif est de 1 700 étudiants pour les admissions à venir l’année prochaine, on en a 1 741 aujourd’hui en première année, qui sont répartis – je vous renvoie aux slides si vous voulez les détails – qui sont répartis donc sur nos 7 campus, qui comme vous le savez sont de tailles très différentes, et chacun avec des projets très différents aussi, liés à leurs aires géographiques, tout en étant bien évidemment homogènes sur l’excellence académique et sur les exigences auprès des étudiants. Quelques chiffres très rapides, aujourd’hui, 69 % des étudiants sont des étudiantes, pour 28 % d’entre eux ce sont des étudiants boursiers, donc c’est aussi une poursuite de la conversation précédente sur le fait qu’on a des étudiants boursiers qui entrent par les voies CEP, mais on a aussi par les autres voies des étudiants boursiers qui sont recrutés, et 33 % des étudiants sont

internationaux. Une des caractéristiques et une réelle spécificité du Collège universitaire de Sciences Po est cette place majeure des étudiants internationaux. On a trois programmes qui sont entièrement anglophones, et qui attirent des étudiants du monde entier. Pour prendre un exemple, à Menton aujourd'hui, on a 41 nationalités, au Havre on en a 26, à Reims on en a 52. Nos étudiants qui viennent de partout, et c'est l'une des richesses du Collège universitaire.

Aujourd'hui, le Collège universitaire est organisé avec des majeures en deuxième année, comme vous le savez sans doute. L'une des questions qu'on se pose est celle du déséquilibre dans les choix de majeures. Si on prend la dernière cohorte, en 2023-2024, sur nos un peu plus de 1 700 étudiants, on en a 856 dans la majeure politique et gouvernement, donc beaucoup plus que la moitié, 543 en humanités politiques, et 391 en économie et société. Une de nos premières préoccupations est ce déséquilibre entre les trois majeures, qui pose des problèmes logistiques. A Paris et à Reims, ce n'est pas du tout gênant, au sens où les cohortes d'étudiants sont suffisantes pour que même la majeure économie et société qui est moins choisie, ait un nombre d'étudiants suffisant pour pouvoir monter tous les cours de la maquette — les ateliers, les cours principaux. Quand on est sur des campus de plus petite taille, qui ont une centaine d'étudiants, quand la majeure est prise par 15, 20 étudiants, en fait ça pose vraiment des problèmes. Et ça pose des problèmes aussi de mobilisation des enseignants, parce qu'envoyer un enseignant de la faculté permanente pour faire un cours fondamental pour 20 étudiants, ce n'est pas satisfaisant, ni pour l'enseignante ou l'enseignant ni pour le campus. Ce sont vraiment les préoccupations. Cette question des majeures, c'est aussi une préoccupation depuis l'Acte II, parce que les départements ont un niveau de satisfaction, disons, divers sur ces majeures, certains départements sont assez contents de leurs majeures, d'autres beaucoup moins. Nous avons des discussions depuis plusieurs années sur cette question des majeures — c'est un des grands sujets de l'évaluation, d'essayer de voir quels sont les avantages d'une organisation en majeures et quels seraient les avantages et inconvénients d'un système où on n'aurait plus de mariage obligatoire entre deux disciplines, mais les étudiants pourraient choisir parmi les six disciplines et en choisir deux au choix. Cette question est un des premiers chantiers dans notre discussion.

Après, cette évaluation est beaucoup plus large que ça, et je vais vous expliquer comment on veut s'y prendre aujourd'hui. Je suis arrivée à la fin du mois d'août, on a eu un premier semestre qui a été, comme vous le savez, très intense, avec toute une série de questions à traiter au jour, le jour. Le quotidien est très prenant, et puis il fallait aussi que je m'imprègne du Collège universitaire avant de lancer cette évaluation. Donc, cette évaluation, je compte désormais la mener pour ce deuxième semestre, avec deux grandes parties. Une première partie qui est une évaluation que je souhaite confier à des personnalités extérieures, à qui je ne vais pas demander de faire une évaluation en détail, mais plutôt d'apporter leur regard un peu neuf et un peu frais. En choisissant donc des personnes qui ont une connaissance de l'enseignement supérieur français et international, pour nous aider à comprendre quelles sont les spécificités de notre Bachelor, et qu'est-ce qui est à mettre en avant, qu'est-ce qui est vraiment particulier. Parce que beaucoup de ce qu'on fait aujourd'hui est plus ou moins répliqué ailleurs — l'interdisciplinarité est centrale, mais on n'est pas les seuls à le faire, l'internationalisation, je pense que peu d'établissements le font au même niveau, mais jusqu'à quel point est-ce que c'est une spécificité ? Et d'autres éléments. C'est ce que j'attends de cette évaluation. J'attends aussi une réflexion sur notre architecture en 7 campus : ça nous donne une grande souplesse, ça nous permet de développer énormément de projets, d'initiatives localement, mais évidemment ça a des conséquences en termes d'organisation, en termes RH et autres. Donc, les questions qu'on posera à ces évaluateurs externes sont destinées à faire apparaître nos spécificités. Et puis, on a aussi des questions sur lesquelles il faut qu'on travaille nous-mêmes, au sein des équipes du Collège, et avec toutes les parties prenantes de Sciences Po.

Donc, pour l'instant, on en est à établir nos questions, avant de commencer à y répondre. En dehors de cette question de la spécificité, il y a un grand questionnement sur les compétences des étudiants : Quelles sont les méthodes de travail qu'on apprend aujourd'hui lorsqu'on est étudiante ou étudiant à Sciences Po ? Est-ce que la diversité de nos recrutements, de nos profils, en termes de nationalité, en termes de parcours, en termes d'origine sociale, est-ce que cette diversité est réellement prise en compte dans la façon dont on enseigne ? Et on en a parlé à l'instant, l'enjeu des langues est à mes yeux essentiel, la maîtrise de l'anglais est un marqueur social important. Il est essentiel que tous les étudiants du Bachelor aient une maîtrise de l'anglais satisfaisante quand ils en sortent. Mais il y a aussi la question de la maîtrise du français, notamment pour les étudiants internationaux, et puis la maîtrise de l'écrit pour

tout le monde. Les enjeux de méthodes quantitatives aussi. Donc, sur la question des compétences aujourd'hui, les trois grands domaines sont l'anglais, le français et les mathématiques. On a aussi des questions sur la maquette. J'ai parlé des majeures. Se pose aussi la question du nombre d'heures de cours et de la façon dont on travaille pendant ces heures de cours — quand est-ce qu'on travaille ? Est-ce qu'on travaille en cours avec les enseignants, est-ce qu'on travaille à l'extérieur ? Comment on organise ça ? Et puis, une autre grande question, c'est la place des mineures géographiques, puisque la logique de nos campus, c'est que chacun d'entre eux ait une orientation géographique. Où en est-on ? ? Quels sont les projets des campus ? Les plus anciens ont été créés il y a plus de 20 ans, le plus récent, Reims, a une dizaine d'années, où est-ce qu'on en est aujourd'hui de ces projets de campus ?

Pour travailler à ça, on a mis en place des groupes de travail, trois ont commencé avant les vacances de Noël. Le premier est un groupe de travail sur les méthodes quantitatives. Laurie-Anne PECQUEUX, qui est responsable pédagogique à Paris, et moi, pilotons ce groupe de travail. On a réuni des enseignants de tous les départements, également des représentants de l'atelier de cartographie, pour travailler sur le syllabus du cours de statistiques, puisqu'aujourd'hui, en première année, nos étudiants ont un cours obligatoire de mathématiques au premier semestre et un cours de statistiques au deuxième semestre. Le cours de mathématiques avait été retravaillé l'année dernière par Philippe MARTIN et Laurie-Anne PECQUEUX pour faire en sorte qu'il soit mieux adapté aux cours d'économie. Et donc, là, ce cours de statistiques, il s'agit en fait que ça devienne un cours de méthode quantitative pour les sciences sociales, parce qu'aujourd'hui il est trop détaché. C'est un groupe de travail qui est très satisfaisant. L'atmosphère est très, très positive, et voir travailler des collègues de tous les départements ensemble, c'est assez impressionnant. On a beaucoup avancé, et je pense qu'on va en tirer à la fois un syllabus, des documents de travail, et le but est d'avoir une sorte de banque de données et d'outils méthodologiques pour qu'ensuite, on puisse donner ça clef en main aux enseignants sur l'ensemble des campus. On a un groupe de travail sur le parcours civique, piloté par Sandra BIONDO, qui est la personne de l'intercampus (l'intercampus étant le groupe de personnes qui travaillent avec moi pour coordonner le travail des campus) qui pilote le parcours civique, et on a eu une journée pour l'instant de travail avec des enseignants, une vingtaine d'enseignants du parcours civiques, des directeurs de campus, les responsables de parcours civique sur les campus, et un représentant de Sciences Po Carrières. L'un des objectifs est de simplifier le parcours civique. Aujourd'hui il se déroule sur trois ans, et notamment le grand écrit, qui arrive à la fin, doit être rédigé pendant la troisième année, ça pose une série de problèmes de logistique et de temps passé. Le coût/avantage de la façon dont c'est organisé aujourd'hui n'est sans doute pas optimal. Donc, on a réfléchi, et Sandra BIONDO avec Marie RASSAT ont fait des propositions. Donc, aujourd'hui, on est en train de travailler sur plusieurs scénarios qui ont été présentés à ce groupe. On va organiser deux focus groups avec des étudiants, des étudiants anglophones et des étudiants francophones, aussi pour voir avec eux comment améliorer les choses. Et puis enfin, on a un groupe de travail qui est là en voie de — enfin, qui s'est réuni une seule fois, mais qu'on souhaite développer, c'est le groupe de travail humanité scientifique. Il réunit les enseignants des cours de culture et enjeux du numérique, de sciences et société et de culture écologique, pour coordonner davantage ces trois enseignements, qui traitent du lien entre les sciences et la société, avec les deux Instituts, des transformations numériques, Jean-Philippe COINTET est présent, et l'Institut des transformations environnementales. Donc, on a eu une seule réunion, et on va avancer dessus.

On a prévu ensuite plusieurs autres groupes de travail, l'un sur l'Europe, l'un sur les compétences — j'accélère un peu parce que je suis beaucoup plus longue que prévu — l'un sur la troisième année. On va aussi demander aux campus de faire une auto-évaluation, en lien avec ce que je mentionnais tout à l'heure sur la question du projet de campus. L'objectif est que les campus se saisissent aussi de cette évaluation, de ce moment d'évaluation pour réfléchir avec l'ensemble de leurs personnels sur ces enjeux. Et puis, on aura un groupe de travail qui réunira l'ensemble de ce qu'on aura fait, que j'ai appelé « groupe de travail maquettes », et qui sera celui qui, à partir de tous ces travaux préparatoires, réfléchira aux évolutions. Donc, en termes de calendrier, ce que je souhaiterais, c'est qu'on ait des groupes de travail préparatoires jusqu'en mars, qu'à partir de mars ce groupe de travail maquettes se réunisse pour réussir à arriver à des conclusions en juin, juillet au plus tard, ce qui nous permettra d'avoir une année, l'année prochaine, pour mettre en place tout ça. Donc, on aura une année pour ça, il faudra évidemment passer devant les instances pour discuter avec vous. Et l'objectif est de lancer la nouvelle maquette en septembre 2025 pour la première année, et septembre 2026 pour la deuxième année.

Voilà ce que j'avais à dire. Et bien sûr, évidemment, tout au long de ce printemps et de l'année prochaine, on compte avoir une discussion avec les Conseils. J'attends déjà une première discussion aujourd'hui, et puis une discussion sur la façon dont vous voulez qu'on procède pour vous tenir informés de nos travaux. Et, pardon, j'ai oublié de vous présenter Marie RASSAT, qui est notre nouvelle directrice exécutive.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup pour cette présentation très complète. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Nathan ARSAC

Merci beaucoup pour cette présentation, Madame LAZARUS. J'avais simplement quelques questions, un peu sur des bruits de couloirs qu'on a entendus en tant qu'étudiants, concernant le campus de Menton. Est-ce que ce campus est toujours désiré par sa mairie, puisque ce que j'ai entendu globalement, c'est que la mairie souhaitait s'en départir ? Est-ce que vous avez des informations à nous donner là-dessus ? Et globalement, cette étude sur les campus, est-ce qu'elle intègre une réflexion sur l'ouverture d'un nouveau ? Est-ce que vous avez des points sur ce détail-là ? Et une dernière chose que je voulais indiquer, qui est sûrement, potentiellement, dans les groupes de travail dans lesquels je ne suis pas, et je m'en excuse, c'est : quand Mathias VICHERAT était encore là, il avait évoqué notamment devant moi l'idée d'un stage obligatoire pendant le Collège universitaire qui se rajouterait à côté du parcours civique, est-ce que c'est une idée, qu'il soit implémenté à côté du parcours civique si jamais celui-ci est simplifié ? Voilà, qu'est-ce que vous pouvez m'en dire ? Je vous remercie beaucoup.

Yanis TABYAOUI THIBERT

Merci pour cette présentation. Je pense effectivement — je suis en dernière année à Sciences Po, en Master 2, donc je crois que j'étais la deuxième ou troisième promo après l'Acte II du Collège universitaire, six ans après, je prends un peu de recul, et je trouve effectivement qu'il serait important de revoir à certains égards les maquettes du Collège universitaire, notamment par rapport aux spécialisations. Je pense que ça arrive peut-être un peu trop tôt dans la scolarité à Sciences Po en cinq ans, parce qu'en première année on a des introductions aux cinq disciplines fondamentales, et c'est très bien, mais parfois, arrivé en Master, on a le sentiment qu'on a un peu tout survolé sans entrer dans le détail de ces matières. Et Cloé voudra peut-être compléter parce qu'elle est passée à Sciences Po Bordeaux, je sais que parfois les étudiants qui arrivent à Paris nous disent qu'ils sont entrés plus dans le détail, notamment en économie. Moi qui suis passé en politique et gouvernement, au final j'ai eu un cours de droit constitutionnel, un cours d'économie, et finalement un cours de sciences politiques. Et je ne suis pas persuadé que ce soit suffisant pour prétendre à une formation pluridisciplinaire vraiment ambitieuse. Donc, je pense que c'est important de revoir ces maquettes.

Ensuite, je vous rejoins également sur le parcours civique et le grand écrit qui doit être rendu : je pense qu'effectivement, un grand écrit rendu à la fin de deuxième année serait plus pertinent, parce qu'on sort de l'engagement civique au cours de l'année, et la réflexion est plus fraîche. Et en troisième année, je me dis qu'il serait peut-être intéressant de proposer une introduction à la recherche aux étudiantes et aux étudiants, par exemple par la rédaction d'un mémoire de recherche, qui ne soit pas forcément très long, mais même d'une quarantaine ou cinquantaine de pages, sur un sujet qui puisse être en lien avec notamment le Master choisi. Peut-être que madame FITOUSSI voudra compléter, mais je me dis par exemple que quand on choisit l'École de droit, ça peut être intéressant de faire un mémoire de recherche avec un professeur en droit, si on souhaite aller en finance et stratégie ou dans un Master d'économie pourrait être envisagé un mémoire dans cette discipline. Donc, je pense qu'en troisième année, ça peut être plus intéressant pour les étudiants de se consacrer à une matière en particulier sur un sujet choisi, et de travailler avec un enseignant-chercheur. Voilà.

Et le dernier point que j'avais en tête, c'est effectivement sur les mathématiques et les méthodes quantitatives : là aussi, je vous rejoins, le cours de mathématiques en première année paraissait très décorrélé du reste de la maquette. Alors, en plus, moi, j'étais en bicursus en histoire, on avait un cours seulement sur les deux en mathématiques, et j'avoue que dans la maquette, on ne comprenait pas très bien pourquoi il était là. Donc effectivement, peut-être que le relier au cours d'économie serait une bonne idée.

Voilà, quelques idées en vrac après votre présentation, mais je suis ravi de voir qu'un travail est mis en œuvre sur la réforme du Collège universitaire. Merci.

Cloé ARTAUT

Pour compléter sur ce que disait Yanis, c'est vrai que je suis passée par Sciences Po Bordeaux, donc je n'ai fait qu'un an, mais je connais bien quand même le fonctionnement de l'Institution là-bas, et c'est vrai qu'il y a beaucoup plus de cours généraux, mais qui sont divisés en fait en sous-disciplines. Donc, en économie, il y a plusieurs cours d'économie différents, sciences politiques, pareil, il va y avoir un cours de théorie politique, un cours de sociologie, donc c'est un peu plus diversifié sur les matières très générales. Et en troisième année, il y a également un mémoire, alors on a le choix entre un projet collectif et un mémoire, mais souvent les gens font le mémoire, et c'est un mémoire qui en théorie fait 50 pages — je dis en théorie parce que j'avais fait plus, mais je crois que c'est 50 pages. Et c'est assez utile, parce qu'en fait on choisit la matière qu'on veut, le professeur que l'on veut, on peut même travailler avec des professionnels et des personnes qui ne sont pas à Sciences Po Bordeaux, et c'est assez utile. Et souvent les élèves arrivaient bien à le valoriser, notamment pour les demandes de stage ensuite en Master, parce que ça leur faisait un sujet de spécialisation sur une thématique qui les intéresse, en droit, en économie, en sociologie, en sciences politiques — donc, c'était assez utile.

J'aurai deux petites questions, pour ma part. La première, donc vous mentionnez les groupes de travail sur le Collège universitaire, il y en a un seul pour l'instant qui mentionne, enfin qui prévoit une représentation étudiante, celui sur les maquettes de première et deuxième année ; il y a d'autres sujets sur lesquels ça me semblerait pertinent, notamment sur le parcours civique ou sur les enseignements liés à l'Europe. Donc, je me demandais s'il était possible de renforcer un peu l'association des élus étudiants à ces groupes de travail.

Et deuxième question, qui intéressera aussi sûrement Myriam DUBOIS-MONKACHI sur la réussite étudiante : est-ce que vous avez une idée de l'impact de la réforme du concours d'entrée sur la réussite des étudiants ? Je pose la question, parce que — donc, là, je mets ma casquette, pas d'étudiante, mais de prof, c'est l'avantage des doctorants — j'ai eu l'occasion de corriger des copies de première année-là, pendant les vacances, et on a tous été assez étonnés, entre correcteurs, des lacunes sur la méthodologie en dissertation : les étudiants de première année à Sciences Po, pour la plupart, ne savent pas faire une dissertation avec une problématique et un plan. Je pense que dans mon paquet de copies, il y a 20 % des étudiants qui ont mis une problématique et un plan clair. Donc, alors, moi, je n'étais pas là à l'époque où il y avait encore le concours, mais d'autres doctorants plus âgés m'ont dit qu'ils sentaient quand même une différence, parce qu'à l'époque du concours, les étudiants étaient très entraînés, parce qu'il y avait la dissertation en histoire, etc. Donc, est-ce que vous, de votre côté, vous avez des indicateurs là-dessus ? Et par contre, l'aspect positif, c'est que j'ai aussi corrigé donc mes étudiants qui étaient en deuxième année, et là, pour le coup, la méthode est parfaitement assimilée, les copies sont d'une qualité excellente. Il y a un énorme écart entre la première et la deuxième année, qu'on arrivait mal à expliquer. Donc, voilà pour mes questions. Je ne sais pas s'il y en a d'autres ? Oui, Cécile LAVIER.

Cécile LAVIER

Merci pour cette présentation. Je me permets de rebondir sur ce qui vient d'être dit, et puis j'avais une autre question — en fait, les deux vont ensemble. Sur la méthode en fait, une dissertation de lycée de toute façon n'est pas une dissertation à l'université. Moi, en lisant la présentation, je me suis quand même posé la question, je comprends tout à fait d'avoir un regard extérieur sur le Collège universitaire, mais je trouve qu'on ne se pose peut-être pas assez en interne la question de notre projet pédagogique. Et si on parle de méthodologie, moi, c'est vrai qu'en ayant enseigné dans cet établissement sur plusieurs années, je trouve qu'on ne se donne peut-être pas les moyens de notre ambition en termes d'excellence universitaire, en termes de méthodologie. C'est-à-dire qu'en fait, écrire une dissertation, ça s'apprend, et on ne peut pas demander à nos étudiantes et à nos étudiants d'avoir acquis cette méthodologie du travail universitaire avant même d'être rentrés à l'université. Et c'est notre travail, notamment en première année. Donc, voilà, c'est une réflexion plus générale, mais est-ce qu'il y a quelque chose qui a été prévu, une réflexion plus large, au-delà des thématiques, une grande réflexion des communautés sur qu'est-ce qu'on veut en fait qu'un étudiant de Sciences Po ou une étudiante, au terme des cinq années, retienne de son cursus ? Peut-être pas au terme des cinq années, mais au terme des trois années, retienne de son cursus, et quelles compétences on veut donner à ces étudiants et ces étudiantes ? Et je

pense que malheureusement, ça passera par de la spécialisation dès la deuxième année, parce que se spécialiser, c'est aussi pouvoir aller plus loin dans les matières. Merci.

Cloé ARTAUT

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, dans ce cas je vous propose de répondre.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup pour toutes vos questions. D'abord, sur le campus de Menton, donc, non, la mairie de Menton n'a pas du tout en projet de fermer le campus. Donc, non. Je réponds simplement.

Est-ce qu'il s'agit, dans notre auto-évaluation, de se demander si on veut fermer tel ou tel campus ou en ouvrir un autre ? Ce n'est pas du tout l'objet. C'est vraiment : quels sont les projets ? Après, la question des emplacements géographiques, c'est autre chose. En revanche, dans l'auto-évaluation, il y a la question du lien avec les collectivités territoriales, parce que chacun des campus est ancré dans un territoire donné, avec des financements, notamment régionaux, des villes aussi, et il y a aussi des écosystèmes universitaires dans chacun de ces campus. Donc, il y a cet enjeu dans l'auto-évaluation.

Sur le stage obligatoire, j'imagine que vous parlez de stage en entreprise, c'est quelque chose auquel on réfléchit, effectivement. Et dans l'évolution du parcours civique, ça pourrait être — enfin, pour l'instant, toutes les options sont ouvertes, il n'y a vraiment rien qui a été décidé là-dessus, donc on pourrait imaginer que dans le parcours civique il y ait une partie qui soit un stage en entreprise, ou ça pourrait être à côté. Pour l'instant, on ne sait pas, mais ça fait partie effectivement en tout cas de réfléchir à comment on intègre des enjeux d'entreprise dans notre parcours, parce qu'aujourd'hui, il n'y a quasiment rien, et on sait que nos étudiants, pour deux tiers d'entre eux, travailleront dans le privé. Donc, c'est quand même important qu'il y ait des éléments, par exemple, de sociologie de l'entreprise, ou d'histoire des entreprises, etc., enfin en tout cas des choses sur l'entreprise qui sont aujourd'hui assez peu présentes dans nos enseignements généraux.

Sur la spécialisation, alors votre échange vient de montrer que c'est le genre de débats qu'on a régulièrement, et ça va être l'objet du groupe de travail sur les maquettes, d'essayer de se mettre d'accord. On a peu d'heures de cours, on a des ambitions gigantesques, on a cinq disciplines plus les humanités politiques, donc en fait on en a six, on veut aussi des méthodes quantitatives, on veut réfléchir aux liens entre les sciences dures et les sciences sociales, on veut aussi apprendre les langues. Donc, on a un nombre énorme d'objectifs, et nous finalement, nos maquettes, elles sont seulement sur deux ans, puisqu'on a aussi notre objectif d'internationalisation. Donc, voilà, c'est toujours très, très compliqué de faire des choix, et l'idée, c'est de faire les choix qui vont nous sembler les meilleurs dans ce groupe de travail.

Bon, sur le grand écrit, on est d'accord. Sur le mémoire de recherche, ma première réaction, on peut y réfléchir, mais c'est qu'on a 1 700 étudiants, donc ça veut dire 1 700 enseignants qui encadrent un mémoire, enfin qui encadrent 1 700 fois. C'est beaucoup, et surtout pour des étudiants qui sont à l'étranger. Donc, je ne sais pas si c'est vraiment envisageable. En revanche, ce qui est envisageable, c'est de se demander, dans les cursus de troisième année chez nos partenaires, est-ce qu'on ne pourrait pas avoir certains cursus qui seraient des cursus de recherche. Mais c'est à monter, c'est à imaginer. Ça me paraîtrait plus faisable qu'un mémoire de recherche pour tout le monde.

Donc, sur les maths, on était d'accord. Sur la question de la représentation étudiante, donc je l'ai dit, dans le groupe de travail du parcours civique, on a prévu des focus groups, mais on peut aussi imaginer, puisqu'on va avoir ces focus groups, et puis on va avoir de nouveau une journée de séminaire, donc on peut effectivement inviter des représentants étudiants. Celui sur l'Europe, pour l'instant c'est un peu comme le groupe de travail qu'on a sur le cours de stats, c'est une réflexion sur le contenu du cours, donc je ne suis pas complètement sûre que les représentants étudiants soient indispensables. Et enfin, sur la méthode, eh bien on a un groupe de travail qui s'appelle « compétences ». Donc, oui, c'est effectivement quelque chose qui est central.

Sur « est-ce que les étudiants sont moins bons depuis la nouvelle procédure ? », c'est...

Cloé ARTAUT

Je ne l'ai pas dit comme ça.

Jeanne LAZARUS

Oui, enfin c'est ce que vous nous avez quand même suggéré. Eh bien, on aimerait bien le savoir. On aimerait bien tous le savoir. On aimerait bien le savoir aussi parce qu'il y a eu une transformation du secondaire, une transformation du bac, donc qu'est-ce qui est lié à nous ? qu'est-ce qui est lié aux étudiants ? Et d'une certaine façon, enfin, on aimerait le bien savoir mais en fait, peu importe. Pour moi, la question, ce sont les étudiants qui sont là. La question que vous posez, elle se pose aux admissions, ce qui n'est pas le rôle du Collège. Donc, nous, notre rôle, c'est que les étudiants qui sont là, ils ont tous été choisis parce qu'ils ont beaucoup de qualités, mais il y a des choses qu'ils ne savent pas forcément faire comme les étudiants d'il y a 10 ou 20 ans, et donc il faut les renforcer et il faut les accompagner. Donc, ça revient aussi à votre question sur « quelles sont les compétences indispensables ? ». Je continue à penser que faire une dissertation, ça peut servir, savoir faire une dissertation, en tout cas... voilà, c'est peut-être un peu à l'ancienne, mais je suis tout à fait partante pour qu'on me démontre le contraire. Mais c'est pour ça que c'est très important pour moi qu'on réfléchisse aux compétences, à la fois qu'on essaie de mesurer les compétences aujourd'hui de nos étudiants, et puis qu'on réfléchisse à la façon de les améliorer si on voit des limites.

Lisa FITOUSSI

Merci beaucoup de me donner la parole. Je voulais juste abonder dans un sens, donc étant professeure à l'École de droit, savoir écrire me semble être quelque chose d'indispensable — absolument indispensable. Et on se rend compte, pour certains élèves, que le savoir écrire simple n'est parfois pas évident à maîtriser.

Jeanne LAZARUS

Oui, on en est conscient, et ça fait vraiment partie des choses sur lesquelles — et c'est loin d'être facile de savoir par où le prendre, mais c'est pour ça que je vous disais que dans mes trois priorités, il y a l'anglais, les maths, et le français.

Sarah BONVALET YOUNES

Rapidement, désolée, je n'y ai pas pensé avant, mais sur la question des majeures en effet, je pense que c'est intéressant de rendre plus souples ces majeures, et notamment par rapport à la répartition genrée. J'ai l'impression, mais c'est peut-être juste une impression, qu'il y a beaucoup plus de femmes qui se dirigent vers la majeure humanités politiques, et beaucoup plus d'hommes vers politique et gouvernement. Et donc, peut-être que rendre cette majeure plus souple aiderait à répartir mieux les étudiants dans ces deux majeures, et ensuite permettrait une meilleure répartition également en Master, parce que typiquement, je trouve que le Master APAP — enfin, qu'il y a beaucoup plus d'étudiants que d'étudiantes en APAP, alors qu'à Sciences Po il y a beaucoup plus d'étudiantes que d'étudiants. Donc, c'est assez étonnant.

Jeanne LAZARUS

Oui, je n'ai pas les chiffres en tête, mais je rejoins votre intuition. Et je pense qu'économie et société est aussi plus masculine, même si — comme de toute façon, on a 70 % d'étudiantes, la plupart des majeures sont quand même majoritairement féminines, mais vous avez raison. On le voit aussi dans les choix par exemple à l'École de la recherche, les différents Masters n'ont pas du tout les mêmes répartitions de genres.

Cloé ARTAUT

Merci. Je vous propose que l'on passe à la phase de questions diverses.

VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Lisa FITOUSSI

Alors, je respecte un peu mon mandat électif, qui est qu'au moment de l'élection qui a été récente, au moment de ma nomination, j'ai un peu interrogé les enseignants vacataires du privé pour savoir quels étaient les sujets qui leur tenaient à cœur, et il y a un point qui est revenu, qui est la rémunération. Je me

dois de le faire, parce que sinon je ne serais pas une porte-voix juste de mes collègues, qui est que — donc, d'après ce que j'ai pu voir, la rémunération n'a pas bougé depuis 1991, de mémoire, et, voilà, ça soulève véritablement beaucoup, beaucoup d'interrogations, et je me dois de pouvoir leur répondre et de leur donner des éléments par rapport à ça sur, donc je le répète, la rémunération des enseignants vacataires du secteur privé. Voilà.

Cloé ARTAUT

Je vais prendre toutes les questions d'un coup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Cécile LAVIER

Ce n'est pas tellement une question, plutôt une interpellation pour la direction, donc qui n'est pas forcément très bien représentée aujourd'hui, mais je me permets quand même de la faire. Je voulais revenir sur le...

Kate VIVIAN

Nous sommes bien présents.

Cécile LAVIER

Excusez-moi, non, mais je ne sais pas, la dernière fois vous m'avez expliqué que vous n'étiez pas la direction, donc je me permets de ne pas vous mettre dans un rôle que vous ne souhaitez pas vous-mêmes.

Kate VIVIAN

Nous n'avons pas dit ça.

Cécile LAVIER

Vous nous nous aviez dit que vous n'étiez pas la direction, je ne veux pas vous imposer un rôle que vous ne souhaitez pas endosser. Je voulais revenir aujourd'hui sur le vote du 19 décembre dernier de la loi asile et immigration qui, vous n'êtes pas sans le savoir, contient un certain nombre de dispositions qui touchent directement les étudiants et étudiants étrangers et étrangères — la limitation des aides sociales, la majoration systématique des droits d'inscription, l'obligation de déposer une caution de départ à son arrivée sur le territoire. Ce sont des mesures qui touchent les étudiants et étudiantes de la licence jusqu'au doctorat, qui s'accompagnent d'un durcissement de l'accès au titre de séjour, et je voulais encourager la direction, puisque finalement elle est représentée aujourd'hui, à se joindre aux 60 chefs d'établissements, directeurs d'écoles et présidents d'universités qui se sont déjà élevés contre — enfin, en tout cas ont exprimé une voix contre ces mesures, qui vont à l'encontre en fait d'un projet d'internationalisation, et plus largement un projet humaniste dans l'ESR français et international. Merci.

Yanis TABYAOU THIBERT

À NOVA, on a une question sur le dispositif de reconnaissance de l'engagement étudiant. C'est un dispositif qui en fait trouve encore trop peu de visibilité au sein de la communauté étudiante. Pour être honnête, je crois qu'on n'a jamais reçu par exemple de mail à ce sujet. C'est disponible sur le site de Sciences Po, mais il faut vraiment le savoir. Donc je m'interroge : est-ce que c'est une volonté, ou pas ? Et est-ce qu'une plus grande visibilité pourrait être donnée à ce dispositif ? Notamment en termes d'aménagement de scolarité, d'inscriptions pédagogiques anticipées par exemple. On a des cas très réguliers où un étudiant salarié ou un étudiant engagé se voit refuser des inscriptions pédagogiques anticipées, et c'est un peu à la discrétion de l'équipe pédagogique. Donc, est-ce que c'est un sujet que la direction de la vie étudiante a en tête ? Est-ce que des réformes sont prévues ? Voilà, je sais qu'avec Cloé, on est aussi très attachés à la mise en œuvre à Sciences Po d'un statut d'étudiant salarié, et de droits qui y seraient associés — ce qui d'ailleurs est prévu, si je ne m'abuse, par le Code de l'éducation, Cloé ? Non, mais il me semble, en tout cas... voilà. Ce n'est pas mis en œuvre à Sciences Po, ce qui est quand même dommage pour une école comme la nôtre, qui se dit très volontariste sur la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la société. Voilà. Merci.

Sarah BONVALET YOUNES

Je rejoins les deux dernières interventions, et j'avais été agréablement surprise de voir sur les réseaux sociaux de Sciences Po une communication dénonçant la loi immigration. Moi, je voulais intervenir sur la question des étudiants qui sont également jeunes aidants, donc des étudiants qui aident par exemple leurs parents en fin de vie ou lorsqu'ils sont atteints d'une maladie grave. C'est, j'ai l'impression, un statut où on a un peu un vide à Sciences Po. C'est vrai qu'on prévoit des aménagements pour les étudiants qui eux-mêmes ont des problèmes de santé, il y a une commission de suivi social, mais en fait le pôle santé et le pôle de suivi social se renvoient un peu la balle, j'ai l'impression sur cette question-là. Donc, enfin, là, notamment, on essaie d'aider un étudiant qui accompagne sa mère dans un cancer, et qui a du mal à obtenir des — enfin, qui a déjà eu plusieurs rendez-vous, mais qui n'arrive pas à obtenir de pouvoir avoir des absences autorisées pour accompagner par exemple sa maman en chimio. Et donc, voilà, c'est un peu une question : qu'est-ce qui est prévu de manière claire pour que nous aussi, on puisse communiquer ? Est-ce que c'est possible de communiquer ? Ce ne sont pas forcément des cas qu'on rencontre souvent, mais en général ce sont souvent des étudiants qui sont dans des situations assez tragiques, donc on aimerait vraiment pouvoir les aider.

Cloé ARTAUT

S'il n'y a pas d'autres questions, je laisse la direction répondre — direction, je ne sais pas.

Kate VIVIAN

Effectivement, on m'a bien rappelé que je l'ai dit en décembre, et je suis désolée, c'était une formule qui était un peu hasardeuse. Je vais juste répondre premièrement peut-être pour vous rappeler, vous mentionnez, Sarah, le post LinkedIn qui a été publié contre la loi immigration, qui a été reçu de manière mitigé par la communauté étudiante, on le sait, mais vous dire qu'il y a deux autres signatures qui ont été apportées à d'autres communiqués plus nationaux : premièrement, celui de la Conférence des vice-présidents aux relations internationales, et également le comité des représentants égalité et diversité, qui a été signé par Fanny ADDA aussi. Donc, on cherche à saisir les opportunités pour porter notre signature lorsque ça fait sens, et c'est évidemment le cas ici, au niveau national. Donc, juste pour vous dire qu'on s'inscrit absolument dans tout ce que vous avez dit, Madame LAVIER, et soutenons et soutiendrons toute démarche dans ce sens-là à l'avenir.

Avant de passer la parole sur l'engagement, juste sur les proches aidants, ce que vous dites est très juste. Ce sont des situations heureusement assez rares, mais quand elles se posent, très sérieuses. Et donc, il y a effectivement un certain vide sur la manière dont on les prend en charge de manière structurelle. Moi, je prends le point et on va le regarder avec les services en question, et en lien avec la DFR, pour voir ce qu'on peut proposer de précis et de public, du coup, pour qu'on soit dans une démarche d'aller vers dans ces situations-là. Merci.

Pierre CATALAN

Avant de passer la parole à Baptiste sur la reconnaissance de l'engagement étudiant, selon l'association des jeunes aidants, 16 % des étudiants sont également aidants familiaux. Le problème, c'est que nous ne savons pas bien qualifier ce qu'est un aidant, et les étudiants aidants ne se manifestent pas nécessairement à nous tant qu'ils n'en éprouvent pas l'urgence. Nous avons donc plusieurs sujets à identifier : qu'est-ce qu'on met réellement derrière comme conditions ? À quel point peut-on aider les étudiants aidants à se tourner vers des assistantes sociales pour avoir des solutions, que ce soient des SSIAD, SAAD, qui permettent d'alléger leur rôle en tant qu'aidant, ou en tout cas d'avoir un rôle d'aidant familial qui est au bon niveau ? Et puis, un autre sujet qui est très important, c'est la façon dont l'école peut aider ces étudiants aidants à ne pas renoncer à des opportunités parce qu'ils sont aidants familiaux. Donc, la réalité de ces 16 %, on ne sait pas la quantifier à Sciences Po. La DAA a le sentiment que c'est beaucoup moins que ça, mais comme on ne demande pas aux étudiants, il n'y a pas de déclaratif, du coup on ne sait pas le quantifier. Et la seule chose qu'on saurait quantifier, c'est, si on se mettait tous autour d'une table, à recenser le nombre de demandes qui sont faites par des étudiants qui s'adressent aux uns et aux autres. Nous avons donc une grande, grande marge d'avancement devant nous, mais c'est un sujet, je pense, vraiment sur lequel personne n'a beaucoup de repères. Et pourtant, on a déjà, notamment le CROUS, des solutions à proposer, même si elles ne sont pas fléchées vers un public qui est au demeurant encore inconnu.

Baptiste VIVIEN

Merci, Pierre. Bon, je reviens donc sur le dispositif de valorisation de la reconnaissance des étudiants. Je plussoie votre remarque, je suis complètement d'accord avec vous, il y a un manque de visibilité de ce dispositif, qui est d'abord un fait de notre part. Nous avons également une volonté de repenser ce dispositif, c'est-à-dire de ne pas le limiter à ce qu'il est aujourd'hui, depuis qu'il a été créé, ce qui était en l'état demeure déjà une bonne chose, mais qui ne se limite pas à l'octroi d'ECTS, qu'on creuse vraiment la question de la valorisation des compétences et des acquis de ces expériences. Et ça, c'est un projet qu'on a dans les cartons, qu'on a initié il y a déjà un an et demi. Malheureusement, - ça n'excusera rien - il n'y a pas que le pôle égalité qui a parfois des difficultés RH, et puis, le temps nous dévore, le quotidien nous rattrape, et pour ma part, j'en suis responsable aussi, il y a un défaut de communication. En conséquence, ce que je peux vous dire, c'est que d'ores et déjà, on peut lancer une communication très rapidement, là, en janvier, sur ce qui existe, avant la reprise, pour justement informer les étudiants concernés qu'il y a ce dispositif. Il y a une date butoir qui est le 1^{er} avril, date pour justement faire des demandes de valorisation via l'octroi des ECTS. Pour ce qui est de l'aménagement de scolarité, pour la prochaine rentrée, nous pourra aussi communiquer en temps et en heure.

Pour la remarque que vous avez faite sur le blocage du côté des responsables pédagogiques, des secrétariats pédagogiques, là, c'est pareil, je pense qu'il faudrait engager aussi tout un travail, une réflexion de mise, en coordination de ces dispositifs. Côté DVE nous instruisons les dossiers, donc nous validons le fait que tel étudiant est éligible au dispositif tel qu'il a été créé, en revanche après, c'est au tour des secrétariats pédagogiques d'évaluer l'adéquation des compétences développées au cours de ce parcours en lien avec les attendus du parcours. Et parfois, il y a des blocages, mais je pense que c'est essentiellement lié à une méconnaissance du dispositif. Il y a absolument un travail à faire là-dessus, et on va s'y atteler.

Anne-Solenne DE ROUX

Sur la rémunération des enseignants vacataires, il y a un groupe de travail inter-Conseils qui s'est réuni au semestre dernier, qui s'est penché sur la question de la rémunération en particulier, et puis sur d'autres sujets, qui ne faisait pas la distinction entre secteur public et secteur privé, mais la question de la rémunération était vraiment centrale dans les réflexions. On fera la restitution de ces travaux lors du CVEF soit de février, soit de mars.

Cloé ARTAUT

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Non, dans ce cas je vous propose de clôturer la séance. Merci beaucoup.

Cloé ARTAUT lève la séance à 10 heures 19.